

VU POUR ÊTRE ANNEXÉ
A LA DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU...13 octobre 2026.....



LE MAIRE,
Tony FRANCONVILLE



Cerfa n°17579*01

Formulaire de demande d'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, préalable à la demande d'autorisation de création, d'extension ou de transformation d'un établissement ou service d'accueil du jeune enfant

Le formulaire est émis par le ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles.

1. Veuillez renseigner les informations suivantes

La demande concerne un projet de :

(Notice d'information en annexe)

- ☐ création d'établissement ou service d'accueil du jeune enfant
☒ extension d'établissement ou service d'accueil du jeune enfant
☐ transformation d'un établissement ou service d'accueil de jeunes enfants

I. Le porteur de projet

Dénomination :

Kawalec Cathy

Forme juridique du porteur de projet :

- ☐ Personne morale de droit privé ☒ Personne physique

Statut juridique : Directrice générale

Cordonnées :

Adresse :

DONNÉES PERSONNELLES OCCULTÉES

Complément :

Code postal :

N° de téléphone :

Adresse électronique :

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20261013-DEL07131020

Le représentant du demandeur :

Nom :

Kawalec

Prénom :

Cathy

Qualité :

Directrice

II. Le projet**1 - Emplacement du projet de création, d'extension ou de transformation :**Adresse ou
lieu :

12 rue Pasteur

Code postal :

62119

Commune :

Douges

2 - Caractéristiques de l'établissement ou du service projeté :**Type d'établissement ou de service** (plusieurs réponses possibles) :☐ Crèche collective☐ Jardin d'enfant (uniquement pour une
demande d'extension ou de transformation)☐ Crèche familiale**Type d'accueil** (plusieurs réponses possibles) :☐ accueil régulier☐ accueil occasionnel**Catégorie d'établissement ou de service :**☒ Micro-crèche (capacité d'accueil
inférieure ou égale à 12 places)☐ Petite crèche familiale (capacité d'accueil
inférieure à 30 places)☐ Petite crèche (capacité d'accueil
comprise entre 13 et 24 places)☐ Crèche familiale (capacité d'accueil
comprise entre 30 et 59 places)☐ Crèche (capacité d'accueil comprise entre
25 et 39 places)☐ Grande crèche familiale (capacité
d'accueil comprise entre 60 et 89 places)☐ Grande crèche (capacité d'accueil
comprise entre 40 et 59 places)☐ Très grande crèche familiale (capacité
d'accueil supérieure ou égale à 90 places)☐ Très grande crèche (capacité d'accueil
supérieure ou égale à 60 places)**3 - Capacité d'accueil :**☐ Pour un projet de création :

places

☐ En cas de changement de capacité, de :

places à

places

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20261013-DEL07131020

4 - Amplitude d'ouverture :

Nombre de semaines d'accueil/an :

49 semaines / an

Horaires d'ouverture

Lundi 7 - 18³⁰Mardi 7 - 18³⁰

Mercredi

Jeudi 7 - 18³⁰Vendredi 7 - 18³⁰

Samedi

Dimanche

5 - Âges limites des enfants à accueillir :

6 ANS

6 - Modalités de tarification des familles :☐ Application du barème national des participations familiales de la Caisse nationale des allocations familiales☒ Tarif permettant la perception par le parent du complément de libre choix de mode de garde (CMG) de la prestation d'accueil du jeune enfant (PAJE)☐ Autre**7 - Modalités d'inscription et conditions d'admission des enfants :***Veuillez préciser les modalités d'inscription et conditions d'admission des enfants et indiquer si le projet prévoit de proposer des places d'accueil à des entreprises et employeurs réservataires et dans quelle proportion.*

effectuée auprès de la direction par mail ou téléphone
 puis rendez vous pour échanger sur les besoins d'accueil
 de la famille.
 Demandes étudiées en fonction des places disponibles.

8 – Commentaire ou projet spécifique (facultatif) de la part du demandeur :

Suite à l'extension de mon local qui avait eu un avis favorable par la commune, je demande l'extension d'une place en plus pour la micro-crèche.

2. Veuillez joindre les pièces justificatives suivantes

En cas d'omission, le dossier sera considéré comme incomplet.

A - Une étude des besoins du territoire d'implantation de l'établissement ou du service, en particulier au regard des documents définissant au niveau communal, intercommunal ou départemental les perspectives de développement des établissements ou services d'accueil de jeunes enfants, notamment les schémas prévus aux articles L. 214-2 et L. 214-5 du code de l'action sociale et des familles.

B - Le projet d'établissement ou de service prévu à l'article R. 2324-29 du code de la santé publique ou le projet de ce document s'il n'est pas encore finalisé, comportant au moins le projet d'accueil et le projet social et de développement durable.

3. Veuillez certifier sur l'honneur

Je soussigné (e) KAWALEC CAROL,
né(e) le ..

DONNEES PERSONNELLES OCCULTEES

Certifie sur l'honneur que les informations fournies dans ce formulaire, relatives à la demande d'avis de l'autorité organisatrice de l'accueil du jeune enfant, préalablement à la demande d'autorisation du président du conseil départemental, sont exactes.

DATE, LIEU ET SIGNATURE OCCULTES - VERSION DESTINÉE AUX ELUS

REÇU EN PREFECTURE

le 15/10/2026

Application agréée E-legalite.com

99_DE-062-216202747-20261013-DEL07131020